

ON ENTERTAINMENT
(désormais dénommée « MEDIAWAN KIDS & FAMILY »)
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 4.327.161 euros
Siège social : 46, avenue de Breteuil, 75007 PARIS
790 159 495 RCS de PARIS
(La « Société »)

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
EN DATE DU 30 JUIN 2023

L'an deux mille vingt trois
Le 30 juin à 14 heures
Au siège de la Société

Les associés de la société **ON ENTERTAINMENT** (désormais dénommée « **MEDIAWAN KIDS & FAMILY** »), société par actions simplifiée au capital de 4.327.161 euros, dont le siège social est situé au 46, avenue de Breteuil – 75007 PARIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 790 159 495 (ci-après dénommée la « **Société** »),

Se sont réunis au siège social de la Société en assemblée générale ordinaire annuelle, sur convocation du Président.

Il est établi une feuille de présence signée par chaque membre de l'assemblée entrant en séance.

L'assemblée est présidée par **Monsieur Julien BORDE**, Président de la Société.

Le Président constate, d'après la feuille de présence, que tous les associés sont présents ou représentés et qu'en conséquence, l'assemblée générale extraordinaire, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Le Président constate que les sociétés **Mazars** et **PSK Audit**, Co-Commissaires aux comptes titulaires, régulièrement convoquées, sont absentes et excusées.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

1. Les copies des lettres de convocation adressées à tous les associés ;
2. Les copies des lettres de convocation adressées aux Co-Commissaires aux comptes titulaires ;
3. La feuille de présence signée ;
4. Le rapport du Président à l'assemblée générale ;
5. Le texte des résolutions proposées à l'assemblée générale ; et

Puis le Président déclare que les documents devant être communiqués aux associés leur ont été adressés conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, et, en conséquence, que l'assemblée générale peut valablement délibérer. L'assemblée lui en donne acte.

Le Président a convoqué l'assemblée générale qui est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport du Président ;
- Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le **31 décembre 2022** ;
- Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce ; approbation de ces conventions ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le **31 décembre 2022** ;
- Affectation du résultat ; distribution de dividendes.
- Pouvoirs en vue des formalités.

Le Président donne lecture du rapport du Président portant sur les projets de résolutions.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte. Un débat s'instaure ensuite entre les associés.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour suivant :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président et du rapport général des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le **31 décembre 2022** tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

L'assemblée générale prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés disposant d'un droit de vote

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter intégralement la perte de l'exercice s'élevant à 821.672 euros au poste « REPORT A NOUVEAU ».

Enfin, l'assemblée générale rappelle qu'il n'a été distribué aucun dividende depuis la constitution de la Société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés disposant d'un droit de vote

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes, sur les conventions relevant de l'article L. 227-10 du Code de commerce, prend acte dudit rapport.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés disposant d'un droit de vote

QUATRIEME RESOLUTION

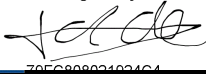
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités notamment de dépôt.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés disposant d'un droit de vote

CLOTURE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15 heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.

DocuSigned by:


Monsieur Julien BORDE

ON ENTERTAINMENT
(désormais dénommée « MEDIAWAN KIDS & FAMILY »)
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 4.327.161 euros
Siège social : 46, avenue de Breteuil, 75007 PARIS
790 159 495 RCS de PARIS
(La « Société »)

RAPPORT DU PRESIDENT A
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2023

Chers associés,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle en application des statuts et de l'article L.227-9 du Code de Commerce pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le **31 décembre 2022**, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous rappelons que les convocations à la présente assemblée vous ont été régulièrement adressées ainsi que tous les documents prévus par la loi et les règlements en vigueur.

SITUATION ET ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE

En 2022, l'activité du groupe a été marquée principalement par :

Pour le pôle animation série

Les livraisons

L'année 2022 a été marquée par la livraison des séries suivantes :

- *Le village enchanté de Pinocchio* (52×13min, en coproduction avec Palomar – ZDF – ZDF Enterprise) – 12 épisodes
- *Robin des bois saison 3* (52×26min) – 12 épisodes
- *Miraculous* saisons 4&5 (52×26min, en coproduction avec Zagtoon) – 17 épisodes
- *Petronix Defenders* (52×13min) – 38 épisodes
- *Le Petit Prince et ses amis* (52×13min) – 9 épisodes

La poursuite de la fabrication

« *Le village enchanté de Pinocchio* » (52×13min, en coproduction avec Palomar – ZDF – ZDF Enterprise) dont la livraison s'est terminée en 2022.

« *Robin des bois - saison 3* » (52×26min) dont la livraison s'est terminée en 2022.

« *Miraculous - saisons 4&5* » (52×26min, en coproduction avec Zagtoon) dont la livraison des épisodes se poursuit en 2023.

« *Petronix Defender* »s (52×13min, en coproduction avec Alpha) dont la livraison a débuté au mois de janvier 2022 et se poursuit en 2023.

« *Le Petit Prince et ses Amis* » (52×13min, en coproduction avec LPPTV - Bidibul Productions) dont la livraison a débuté au mois de décembre 2022 et se poursuit en 2023.

« *Pirate Academy* » (52×13min, en coproduction avec ZDF – ZDF Enterprise - Toonz) dont la livraison devrait débuter en 2023.

« *Robin des bois - saison 4* » (52×26min) dont la livraison devrait débuter en 2023.

« *Les 3 mousquetaires* » (52×13min, en coproduction avec Palomar – ZDF – ZDF Studios) dont la livraison devrait débuter en 2024.

Pour le pôle animation long-métrage

Projet livré :

« *Le Petit Nicolas* » : Un projet de film d'animation 2D autour du personnage créé par Jean-Jacques Sempé et René Goscinny, d'après un scénario de Madame Anne Goscinny et Monsieur Michel Fessler, en coproduction avec Bidibul Productions. Livré en octobre 2022.

Projet en production :

« *Marcel et Monsieur Pagnol* » : film d'animation 2D, réalisé par Sylvain Chomet en coproduction avec What the prod. Livraison prévue en 2024.

Inflation :

D'après les chiffres publiés* par l'Insee, l'inflation a atteint 5,2% sur l'année 2022 et devrait demeurer sur "un plateau" autour de 6% au moins jusqu'à juin 2023.

Cette hausse des prix à la consommation pénalise la rentabilité de la société ON ENTERTAINMENT (désormais dénommée « MEDIAWAN KIDS & FAMILY») sans pour autant remettre en cause son modèle économique.

En effet, ces augmentations restent pour l'instant difficilement répercutables à nos clients dans le prix de vente des biens vendus.

Afin de préserver nos marges, l'entreprise continue de réinventer son modèle de production et des discussions sont également en cours avec les principaux syndicats de production pour trouver des solutions avec nos principaux clients.

Hausse des taux d'intérêts :

La hausse significative des taux d'intérêts également constatée sur 2022 et qui devrait se poursuivre en 2023 entraîne des frais financiers plus conséquents à supporter par la société ON ENTERTAINMENT (désormais dénommée « MEDIAWAN KIDS & FAMILY»), en particulier sur les crédits de productions contractés. Comme pour l'inflation cette hausse ne remet pas en cause le modèle économique de la société.

Des discussions ont également lieu avec les principaux syndicats de production pour trouver des solutions (modification des accords de transparence, révision des échéanciers de paiement de nos clients).

**Source*

:<https://www.insee.fr/fr/statistiques/6797212#:~:text=L'inflation%20sous%20Djacent%20s,Source%20%3A%20Insee>

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Par un procès-verbal en date du 26 janvier 2023, il a été décidé d'adopter comme nouvelle dénomination sociale « MEDIAWAN KIDS & FAMILY » et de nommer en qualité de président de M. Julien Borde en remplacement de M. Aton Soumache démissionnaire.

EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Le développement de nouvelles séries

Via sa filiale METHOD ANIMATION, la société va mettre en production courant 2023 des nouvelles séries d'animation (*Karters, Ki&Hi, Witch detectives ...*).

Via sa filiale THE MAGICAL SOCIETY BY JOANN SFAR de nouvelles séries tirées de l'univers de Joann Sfar sont en cours de développement telles que *Monsieur Crocodile* (Animation), ou encore *Monster Shrink* (Animation).

Plusieurs projets de longs-métrages sont en cours de développement :

Via sa filiale ONYX FILMS de nouveaux films long métrage sont en cours de développement à savoir : *Incroyable*, *La bête est morte*.

PRISE DE PARTICIPATION DANS DES ENTITES AU COURS DE L'EXERCICE

La filiale LP ANIMATION a été absorbée par la société ON SARL.

Les filiales LITTLE PRINCESS et UPSIDE DOWN FILMS ont été absorbées par la société.

La création de la société SOMEWHERE ANIMATION codétenue par ON ENTERTAINMENT (désormais dénommée « MEDIAWAN KIDS & FAMILY») (60%) et Arthur Colignon (40%).

La création de la société ELLIOTT STUDIO détenu à 100% par ON ENTERTAINMENT (désormais dénommée « MEDIAWAN KIDS & FAMILY») dirigé par Cédric Pilot.

La création de la société SYLVAIN CHOMET'S PICTURE BOX codétenue par ON ENTERTAINMENT (désormais dénommée « MEDIAWAN KIDS & FAMILY») (75%) et Sylvain Chomet (25%).

ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Eu égard à l'article L 232-1 du Code de commerce, nous vous informons que la Société n'a pas engagé de politique en matière de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS ET/OU CLIENTS

En application des articles D.441-4 et L.441-6.1 du Code de commerce, nous vous présentons dans le tableau suivant la décomposition à la date du 31 décembre 2022 du solde des dettes fournisseurs et des créances clients échus par date d'échéance.

FACTURES FOURNISSEURS :

Compte tenu des spécificités du secteur d'activité de la production cinématographique, il est habituel que des factures de montants significatifs soient émises par des coproducteurs, sans pour autant que leur paiement intervienne dans les 45 jours de la facturation.

Le délai moyen de paiement de la société est par conséquent supérieur à 45 jours.

FACTURES FOURNISSEURS :

	Article D. 441 I. - 2° du Code de commerce : Factures recues non réglées à la date de clôture de						
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 90 jours	91 à 180 jours	181 à 360 jours	à plus de 1 an	Total (1 jour et plus)
(A) Tranche de retard de paiement							
Nombres de factures concernées	28						232
Montant total des factures concernées TTC	1 581 774 €	239 638 €	1 399 193 €	743 557 €	1 636 383 €	1 776 191 €	5 794 962 €
<i>dont intercompagnies</i>	1 455 568 €	134 821 €	1 321 340 €	646 900 €	1 603 545 €	1 641 304 €	5 347 910 €
Montant total des factures concernées TTC hors intercompagnies	126 206 €	104 817 €	77 852 €	96 657 €	32 838 €	134 887 €	447 051 €
Pourcentage du montant total des achats TTC de l'exercice							
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice TTC							
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées							
Nombre de factures exclues							
Montant total des factures exclues TTC							
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)							
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	- Délais contractuels : (précisez) - Délais légaux (préciser): 60 jours						

FACTURES CLIENTS :

	Article D. 441 I. - 2° du Code de commerce : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 90 jours	91 à 180 jours	181 à 360 jours	à plus de 1 an	Total (1 jour et plus)
(A) Tranche de retard de paiement							
Nombres de factures concernées	26						174
Montant total des factures concernées TTC	9 619 556 €	15 830 €	- €	1 097 735 €	8 504 511 €	17 658 166 €	27 276 242 €
dont intercompagnies	9 619 556 €	15 830 €	- €	1 097 735 €	8 504 511 €	17 654 185 €	27 272 261 €
Montant total des factures concernées TTC hors intercompagnies	- €	- €	- €	- €	- €	3 981 €	3 981 €
Pourcentage du montant total des achats TTC de l'exercice							
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice TTC							
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées							
Nombre de factures exclues							
Montant total des factures exclues TTC							
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de co							
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	- Délais contractuels : (précisez) - Délais légaux (préciser): 60 jours						

RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

Notre chiffre d'affaires s'élève à 11.942.220 euros.

Le total de nos produits d'exploitation s'élève à 11.949.517 euros.

Nos charges d'exploitation s'élèvent globalement à 10.468.335 euros et sont constituées principalement :

- Des autres achats et charges externes pour4.384.673 euros
- Salaires et traitements pour3.230.122 euros
- Des charges sociales pour1.497.653 euros
- D'autres charges pour1.142.105 euros

Le résultat d'exploitation se solde donc par un bénéfice de 1.481.181 euros.

Eu égard à la présence :

- D'un résultat financier négatif de 1.741.743 euros
- D'un résultat exceptionnel négatif de 561.110 euros

Le résultat de l'exercice se solde par une perte de 821.672 euros.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

S'agissant des filiales et participations, nous vous avons présenté leur activité lors de notre exposé sur l'activité de la Société.

Nous vous rappelons que le tableau des filiales et participations est annexé au bilan.

RACHAT PAR LA SOCIETE DE SES PROPRES ACTIONS

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-211, al. 2 du Code de commerce, nous vous informons que notre Société n'a pas procédé à l'acquisition d'actions destinées à être attribuées aux salariés dans le cadre de l'intéressement du personnel aux fruits de l'expansion de l'entreprise.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le **31 décembre 2022** que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter intégralement la perte de l'exercice s'élevant à 821.672 euros au poste « REPORT A NOUVEAU ».

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes depuis la constitution de la Société.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

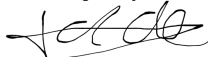
Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal.

CONTROLE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Nous allons maintenant vous donner lecture du rapport général de vos Commissaires aux comptes et de son rapport spécial sur les conventions visées aux articles L. 227-10 et suivants du Code de commerce.

Nous vous invitons maintenant à voter le texte des résolutions que nous soumettons à votre approbation.

Le Président

DocuSigned by:

79FC808021924C4...



Tour Exaltis
61, rue Henri Regnault
92075 Paris La Défense Cedex



179, Bd Haussmann
75008 Paris

On Entertainment (Mediawan Kids & Family)

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

Mazars
Société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux
comptes à directoire et conseil de surveillance
Capital de 8 320 000 euros - RCS Nanterre 784 824 153

PSK Audit
Société par actions simplifiée d'expertise comptable et de
commissariat aux comptes
Capital de 7 600 euros – RCS Paris B 492 297 361

On Entertainment (Mediawan Kids & Family)

Société par actions simplifiée

RCS : Paris 790 159 495

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

A l'assemblée générale de la société On Entertainment (Mediawan Kids & Family),

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société On Entertainment (Mediawan Kids & Family) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les titres de participation sont comptabilisés à leur date d'entrée au coût d'acquisition hors frais accessoires selon les modalités décrites dans la note 3.1.2 « Immobilisations financières » de l'annexe. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent ces valeurs. Nous nous sommes par ailleurs assurés du caractère approprié des informations présentées dans cette note de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Les Commissaires aux comptes

Mazars

Paris La Défense, le 23 juin 2023

A blue ink signature, appearing to be 'G. Devaux', written in a stylized, cursive manner.

Guillaume DEVAUX

Associé

PSK Audit

Paris, le 23 juin 2023

A black ink signature, appearing to be 'S. Kuperberg', written in a stylized, cursive manner.

Stéphane KUPERBERG

Associé



2022

**COMPTES ANNUELS
SAS ON ENTERTAINMENT
EXERCICE CLOS LE 31/12/2022**

I. BILAN AU 31/12/2022

A. Bilan actif

Rubrique	Montant brut	Amort. Prov.	Net 31/12/2022	Net 31/12/2021
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	16 114	16 114		
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	82 640		82 640	2 625
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, mat. et outillage				
Autres immobilisations corporelles	317 717	232 956	84 761	121 295
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	14 454 178		14 454 178	14 374 828
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	74 888		74 888	74 888
ACTIF IMMOBILISE	14 945 537	249 070	14 696 466	14 573 636
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances, acomptes versés sur commandes				
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	37 004 429		37 004 429	26 681 649
Autres créances	36 266 383		36 266 383	31 317 719
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
(Donc actions propres) :				
Disponibilités	3 900		3 900	469 784
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	60 608		60 608	53 391
ACTIF CIRCULANT	73 335 320		73 335 320	58 522 543
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif	2 601		2 601	3 498
TOTAL GENERAL	88 283 457	249 070	88 034 387	73 099 676

B. Bilan passif

Rubriques	Exercice 2022	Exercice 2021
Capital social ou individuel (dont versé : 4 327 161)	4 327 161	4 327 161
Primes d'émission, de fusion, d'apport	26 016 214	26 016 214
Ecart de réévaluation (dont écart d'équivalence :)		
Réserve légale	181 756	153 269
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. Fluct cours :)		
Autres réserves (dont achat œuvres orig. artistes :)		
Report à nouveau	2 316 673	1 775 433
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-821 673	569 727
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	32 020 131	32 841 804
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	2 601	3 498
Provisions pour charges		
PROVISIONS	2 601	3 498
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	4 005 094	4 110 855
Emprunts et dettes financières divers (dt empr. Partic :)	35 909 789	12 581 899
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 925 480	8 506 371
Dettes fiscales et sociales	6 670 624	5 231 361
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	186 323	9 233 799
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	712 860	
DETTES	55 410 171	39 664 285
Ecart de conversion passif	601 484	590 089
TOTAL GENERAL	88 034 387	73 099 676

II. COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/2022

Rubriques	Exercice 2022		Total	Exercice 2021
	France	Exportation		
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	10 438 180	1 504 041	11 942 220	11 543 391
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	10 438 180	1 504 041	11 942 220	11 543 391
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			5 000	9 678
Reprises sur dép., prov. (et amortissements), transferts de charges				
Autres produits			2 297	1 936
PRODUITS D'EXPLOITATION			11 949 517	11 555 005
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			4 384 673	4 510 308
Impôts, taxes et versements assimilés			155 563	86 609
Salaires et traitements			3 230 122	3 111 766
Charges sociales			1 497 654	743 507
Dotations d'exploitation :				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			58 218	61 697
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
Dotations aux provisions				
Autres charges			1 142 106	1 997 340
CHARGES D'EXPLOITATION			10 468 336	10 511 228
RESULTAT D'EXPLOITATION			1 481 181	1 043 777
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS			249 784	726 902
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			225 156	505 266
Reprises sur provisions et transferts de charges			3 498	191 792
Différences positives de change			21 130	29 844
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES			1 991 528	1 202 638
Dotations financières aux amortissements et provisions			2 601	3 498
Intérêts et charges assimilées			1 983 700	1 189 917
Différences négatives de change			5 227	9 223
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
RESULTAT FINANCIER			-1 741 744	-475 736
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			-260 563	568 041
PRODUITS EXCEPTIONNELS				11 686
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				11 686
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
CHARGES EXCEPTIONNELLES			561 110	10 000
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			17 782	10 000
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			543 328	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
RESULTAT EXCEPTIONNEL			-561 110	1 686
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise				
Impôts sur les bénéfices				
TOTAL DES PRODUITS			12 199 301	12 293 593
TOTAL DES CHARGES			13 020 974	11 723 865
BENEFICE OU PERTE			-821 673	569 727

III. ANNEXE

1. ACTIVITE DE LA SOCIETE ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE.....	8	5.1 CAPITAUX PROPRES	16
1.1. ACTIVITE DE LA SOCIETE.....	8	5.1.1 <i>Composition du Capital Social.....</i>	16
1.2. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE.....	8	5.1.2 <i>Affectation des résultats de l'exercice</i>	16
2. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE.....	9	5.1.3 <i>Tableau de variation des capitaux propres</i>	16
3. REGLES ET METHODES COMPTABLES	10	5.2 PROVISIONS POUR RISQUES	17
3.1 IMMOBILISATIONS.....	10	5.3 ETATS DES ECHEANCES DES DETTES.....	17
3.1.1 <i>Immobilisations incorporelles et corporelles.....</i>	10	5.4 DETAIL DES DETTES.....	18
3.1.2 <i>Immobilisations financières.....</i>	10	5.5 CHARGES A PAYER.....	18
3.2 CREANCES ET DETTES.....	11	2 227 808	18
3.3 PROVISIONS.....	11	5.6 PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	18
3.4 FRAIS D'EMISSION DES EMPRUNTS	11	6. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT	19
3.5 CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS.....	11	6.1 VENTILATION DU MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES.....	19
3.6 OPERATIONS EN DEVISES	11	6.2 AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	20
4. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ACTIF	12	6.3 RESULTAT FINANCIER	20
4.1 IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES	12	6.4 RESULTAT EXCEPTIONNEL	21
4.1.1 <i>Tableau des acquisitions et des cessions de l'exercice</i>	12	6.5 IMPOT SUR LES BENEFICES.....	21
4.1.2 <i>Tableau des amortissements.....</i>	13	6.5.1 <i>Ventilation de l'impôt sur les bénéfices lié à l'activité</i>	21
4.2 IMMOBILISATIONS FINANCIERES	13	7. INFORMATIONS DIVERSES.....	22
4.3 ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES.....	14	7.1 EFFECTIF MOYEN DU PERSONNEL SALARIE ET INTERIMAIRE.....	22
4.4 DETAIL DES CREANCES	14	7.2 IDENTITE DE LA SOCIETE MERE CONSOLIDANTE ..	22
4.5 PRODUITS A RECEVOIR.....	15	7.3 IDENTITE DE LA SOCIETE TETE DE GROUPE	22
4.6 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	15	7.4 LISTE DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS	23
5. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN PASSIF	16	7.5 REMUNERATION DES ORGANES D'ADMINISTRATION	24
		7.6 ENGAGEMENTS FINANCIERS DONNES.....	24
		7.7 ENGAGEMENTS DE RETRAITE	24

1. ACTIVITE DE LA SOCIETE ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

1.1. Activité de la société

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022, dont le total est de 88 034 386 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 821 672 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 14/04/2023 par les dirigeants de l'entreprise.

1.2. Faits caractéristiques de l'exercice

Inflation :

D'après les chiffres publiés* par l'Insee, l'inflation a atteint 5,2% sur l'année 2022 et devrait demeurer sur "un plateau" autour de 6% au moins jusqu'à juin 2023.

Cette hausse des prix à la consommation pénalise la rentabilité de la société ON ENTERTAINMENT sans pour autant remettre en cause son modèle économique. En effet, ces augmentations restent pour l'instant difficilement répercutables à nos clients dans le prix de vente des biens vendus.

Afin de préserver nos marges, l'entreprise continue de réinventer son modèle de production et des discussions sont également en cours avec les principaux syndicats de production pour trouver des solutions avec nos principaux clients.

Hausse des taux d'intérêts :

La hausse significative des taux d'intérêts également constatée sur 2022 et qui devrait se poursuivre en 2023 entraîne des frais financiers plus conséquents à supporter par la société ON ENTERTAINMENT. Comme pour l'inflation cette hausse ne remet pas en cause le modèle économique de la société.

Des discussions ont également lieu avec les principaux syndicats de production pour trouver des solutions (modification des accords de transparence, révision des échéanciers de paiement de nos clients).

*Source

: <https://www.insee.fr/fr/statistiques/6797212#:~:text=L'inflation%20sous%2Djacent%20s,Source%20%3A%20Insee.>

2.EVENEMENTS SIGNIFICATIFS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Par un procès-verbal en date du 26 janvier 2023, il a été décidé d'adopter comme nouvelle dénomination sociale « MEDIAWAN KIDS & FAMILY ».

3. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2022 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes

Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

3.1 Immobilisations

3.1.1 Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine. L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

3.1.2 Immobilisations financières

Les participations sont enregistrées à leur coût d'acquisition. Une provision pour dépréciation est constatée si la valeur d'utilité de la participation devient inférieure au prix d'acquisition.

La valeur d'utilité est déterminée notamment à partir de la valorisation de la quote-part d'actif net détenu, par tout moyen pertinent (actif net, méthode des cash-flows futurs, par exemple)

3.2 Créances et dettes

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

3.3 Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

3.4 Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

3.5 Charges et produits exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

3.6 Opérations en devises

Lors d'acquisition d'actif en monnaie étrangère, le taux de conversion utilisé est le taux de change à la date d'entrée ou, le cas échéant, celui de la couverture si celle-ci a été prise avant l'opération. Les frais engagés pour mettre en place les couvertures sont également intégrés au coût d'acquisition.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en écart de conversion.

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité suivant les modalités réglementaires.

4. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ACTIF

4.1 Immobilisations corporelles et incorporelles

4.1.1 Tableau des acquisitions et des cessions de l'exercice

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2021	Acquisitions	Virements de poste à poste et corrections +/-	Cessions	Au 31/12/2022
Frais d'établissement et de développement					
Autres postes d'immobilisation incorporelles	18 739	82 640		2 625	98 754
Total 1 Incorporelles	18 739	82 640	0	2 625	98 754
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Constructions installations, agencements.....					
Installations générales et agencements	13 301				13 301
Installations techniques, matériels et outillages					
Matériel de transport					
Matériel de bureau et informatique, mobilier	282 732	21 684			304 416
Emballages récupérables et divers					
Total 2 Corporelles	296 033	21 684	0	0	317 717
Immobilisations corporelles en cours (1)					
Total 3 Encours Corporelles	0	0	0	0	0
Acomptes					
TOTAL	314 772	104 324	0	2 625	476 471

(1) Les variations des postes d'immobilisations corporelles et incorporelles d'un exercice à l'autre sont dues à des mouvements d'acquisitions et de cessions d'actifs réalisés par la société pour les besoins de son activité.

4.1.2 Tableau des amortissements

Les amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif, selon la nature des biens, et en fonction de la durée de vie prévue.

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2021	Dotations	Diminutions ou reprises	Au 31/12/2022
Frais d'établissement et de développement				
Autres immobilisations incorporelles	16 114			16 114
Total 1	16 114	0	0	16 114
Terrains				
Constructions				
Installations générales et agencements	3 676	1 330		5 006
Installations techniques, matériels et outillages				
Matériel de transport				
Matériel de bureau informatique, mobilier	171 062	56 887		227 950
Emballages récupérables et divers				
Total 2	174 738	58 217	0	232 956
TOTAL	190 852	58 217	0	249 070

4.2 Immobilisations financières

Tableau des mouvements de l'exercice :

Chiffres exprimés en euros	Valeur Brute au 31/12/2021	Acquisitions et Virements de poste à poste	Cessions et Virements de poste à poste	Valeur Brute au 31/12/2022	Provision	Valeur Nette au 31/12/2022
Participations évaluées par mise en équivalence						
Autres participations	14 374 828	79 350		14 454 178		14 454 178
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières	74 888			74 888		74 888
TOTAL	14 449 716	79 350		14 529 066	0	14 529 066

4.3 Etat des échéances des créances

Les créances détenues par la société s'élèvent à 73 406 307 € en valeur brute au 31/12/2022 et elles se décomposent comme suit :

Chiffres exprimés en euros	Montant Brut	A un an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISE :	74 888	74 888	0
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	74 888	74 888	
ACTIF CIRCULANT :	73 331 419	73 331 419	0
Clients	37 004 429	37 004 429	
Clients douteux			
Personnel et comptes rattachés	16 583	16 583	
Organismes sociaux	101 971	101 971	
Etat : impôts et taxes diverses	885 813	885 813	
Groupe et associés	29 061 979	29 061 979	
Débiteurs divers	6 200 036	6 200 036	
Charges constatées d'avance	60 608	60 608	
TOTAL	73 406 307	73 406 307	0
Montants des prêts accordés en cours d'exercice			
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			
Prêts et avance consentis aux associés (personnes physiques)			

4.4 Détail des créances

CREANCES	Montant brut	Amort. Prov.	Net 31/12/2022	Net 31/12/2021
Créances clients et comptes rattachés	37 004 429		37 004 429	26 681 649
Autres créances	36 266 383		36 266 383	31 317 719
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL	73 270 812	0	73 270 812	57 999 365

4.5 Produits à recevoir

Le montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan s'élève à :

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2022	Au 31/12/2021
Avoirs non parvenus	1 570	57 657
Factures à établir	108 630	130 170
Intérêts courus à recevoir	616 052	391 099
TOTAL	726 252	578 926

4.6 Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 60 608 €.

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2022	Au 31/12/2021
Charges d'exploitation	60 608	53 391
Charges financières		
Charges exceptionnelles		
TOTAL	60 608	53 391

5. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN PASSIF

5.1 Capitaux propres

5.1.1 Composition du Capital Social

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	4 327 161	1,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	4 327 161	1,00

5.1.2 Affectation des résultats de l'exercice

Les comptes de l'exercice au 31/12/2021 ont fait apparaître un bénéfice de 569 727 €. Ce résultat a été affecté à la réserve légale à hauteur de 5% soit 28 487 euros, le solde en report à nouveau soit 541 240 euros.

5.1.3 Tableau de variation des capitaux propres

	Solde au 31/12/2022	Affectation du résultat	Augmentations	Diminutions	Solde au 31/12/2021
Capital	4 327 161				4 327 161
Prime d'émission	26 016 214				26 016 214
Réserve légale	153 269	28 487			181 756
Report à Nouveau	1 775 432	541 240			2 316 672
Résultat de l'exercice	569 727	-569 727		821 672	-821 672
Total Capitaux Propres	32 841 804	0	0	872 672	32 020 131

5.2 Provisions pour risques

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2021	Dotations	Reprises	Au 31/12/2022
Provisions pour amendes pénalité				
Provisions pour pertes de change	3 498	2 601	3 498	2 601
TOTAL	3 498	2 601	3 498	2 601

5.3 Etats des échéances des dettes

DETTES	Montant brut fin ex.	Moins d'1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit :				
à 1 an maximum à l'origine	1 752 138	1 752 138		
à plus d'1 an à l'origine	2 252 956	452 956	1 350 000	450 000
Emprunts et dettes financières divers	35 909 789	35 909 789		
Fournisseurs et comptes rattachés	7 925 480	7 925 480		
Personnel et comptes rattachés	400 854	400 854		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	288 888	288 888		
Etat et autres collectivités publiques :				
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	5 870 523	5 870 523		
Obligations cautionnées				
Autres impôts et comptes rattachés	110 359	110 359		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	186 323	186 323		
Dettes rep.de titres emp. ou remis en garantie				
Produits constatés d'avance	712 860	712 860		
TOTAL	55 410 170	53 610 170	1 350 000	450 000
Emprunts souscrits en cours d'exercice	2 956			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	11 250			

5.4 Détail des dettes

Le montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan s'élève à :

Rubriques	Exercice 2022	Exercice 2021
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 925 480	8 506 371
Dettes fiscales et sociales	6 670 624	5 231 361
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	4 005 094	4 110 855
Emprunts et dette financières divers (dt empr. partic :)	35 909 789	12 581 899
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	186 323	9 233 799
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	712 860	
DETTES	55 410 170	39 664 285

5.5 Charges à payer

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2022	Au 31/12/2021
Intérêts courus sur emprunts	2 956	11 250
Factures non parvenues	548 743	925 643
Provision Congés Payés RTT	220 345	
Personnel autres charges à payer	179 950	538 615
Autres Charges à payer		180 415
Charges sociales sur Congés Payés RTT	106 737	
Charges sociales personnel autres charges à payer	120 554	
Intérêts courus à payer	1 621 768	571 886
TOTAL	2 801 053	2 227 808

5.6 Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance s'analysent comme suit :

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2022	Au 31/12/2021
Produits d'exploitation	712 859	
Produits financiers		
Produits exceptionnels		
TOTAL	712 859	0

6. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

6.1 Ventilation du montant net du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2022 se ventile de la façon suivante :

Chiffres exprimés en euros	France	Exercice 2022 CEE + Export	Total	Exercice 2021 Total
Ventes de marchandises				
Ventes de produits finis				
Production vendue de services	10 438 180	1 504 041	11 942 220	11 543 391
Chiffre d'affaires	10 438 180	1 504 041	11 942 220	11 543 391
%	87,41 %	12,59 %	100,00 %	

6.2 Autres produits d'exploitation

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2022	Au 31/12/2021
Production stockée		
Production immobilisée		
Autres produits divers de gestion et subvention d'exploitation	5 000	9 678
Reprise sur amortissement et provisions, transfert de charges	2 297	1 936
TOTAL	7 297	11 614

6.3 Résultat financier

Le résultat financier de l'exercice s'élève à -1 741 744 € et s'analyse de la façon suivante :

Rubriques	Exercice 2022	Exercice 2021
PRODUITS FINANCIERS	249 784	726 902
Produits financiers de participations		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	225 156	505 266
Reprises sur provisions et transferts de charges	3 498	191 792
Différences positives de change	21 130	29 844
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
CHARGES FINANCIERES	1 991 528	1 202 638
Dotations financières aux amortissements et provisions	2 601	3 498
Intérêts et charges assimilées	1 983 700	1 189 917
Différences négatives de change	5 227	9 223
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
RESULTAT FINANCIER	-1 741 744	-475 736

6.4 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel de l'exercice de -561 110 € s'analyse de la façon suivante :

Rubriques	Exercice 2022	Exercice 2021
PRODUITS EXCEPTIONNELS		11 686
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		11 686
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	561 110	10 000
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	17 782	10 000
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	543 328	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-561 110	1 686

6.5 Impôt sur les bénéfices

6.5.1 Ventilation de l'impôt sur les bénéfices lié à l'activité

Exercice 2022		
Perte comptable de l'exercice		821 672
1. Réintégrations fiscales		2 397 827
2. Déductions fiscales		596 188
Détermination du résultat fiscal	BENEFICE	DEFICIT
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	979 967	
Déficit de l'exercice reporté en arrière		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice		979 967
RESULTAT FISCAL		0

7. INFORMATIONS DIVERSES

7.1 Effectif moyen du personnel salarié et intérimaire

Sur l'année fiscale 2022, l'effectif moyen du personnel s'analyse comme suit :

Année fiscale 2022	Effectif
Cadres	27,5
Agents de maîtrise, techniciens et employés	12,77
Ouvriers	
TOTAL	40,27

7.2 Identité de la société mère consolidante

Dénomination sociale : MEDIAWAN HOLDING

Forme : SAS

SIREN : 884 631 482

Au capital de : 51 796 877 euros

Adresse du siège social : 46 avenue de Breteuil 75007 PARIS

Lieu où des copies des états financiers peuvent être obtenues : Siège social de la société.

7.3 Identité de la société tête de groupe

Dénomination : HOLDCO BRETEUIL

Forme : SAS

SIREN : 884 796 897

Capital : 5 900 727 euros

Adresse du siège social : 46, Avenue de Breteuil 75007 Paris

Lieu où des copies des états financiers peuvent être obtenues : Siège social de la société.

7.4 Liste des filiales et des participations

Sociétés concernées	Capital	Capitaux propres autres que le capital, résultat et subventions	Quote-part du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
<u>Filiales :</u>				
SAS ONYX (75007 Paris)	98 025 EUR	-6 647 321 EUR	100 %	-20 433 149 EUR
SAS METHOD ANIMATION (75007 Paris)	58 245 EUR	15 956 706 EUR	80 %	-20 017 943 EUR
SARL ON (75007 Paris)	1 307 EUR	-1 444 657 EUR	100 %	-356 643 EUR
SAS NICE PICTURES (75007 Paris)	72 005 EUR	-25 312 EUR	81,25 %	-10 558 EUR
SAS SOMEWHERE ANIMATION (75007 Paris)	1 000 EUR	0 EUR	60 %	-76 790 EUR
SAS ELLIOTT STUDIO (75007 Paris)	45 000 EUR	0 EUR	100 %	-2 336 EUR
SAS SYLVAIN CHOMET'S PICTURE BOX (75007 Paris)	45 000 EUR	0 EUR	75 %	-54 284 EUR
Studio d'animation ON MONTREAL (Canada)	1 000 CAD	2 285 939 CAD	100 %	-149 716 CAD
2.9 Film Holding Ltd. (Royaume Uni)	2 000 GBP	-9 343 581 GBP	100 %	11 756 GBP

Renseignements globaux sur toutes les filiales

	Valeur comptable brute	Valeur comptable nette	Montant des prêts et avances
- Filiales détenues à + de 50%	14 454 175		29 062 016
- Participations (de 10 à 50%)	1		

7.5 Rémunération des organes d'administration

Aucune rémunération n'est allouée aux organes d'administration, de direction ou de surveillance.

7.6 Engagements financiers donnés

Engagements donnés en euros	Total	-1 an	de 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Caution Emprunt IQ pour ON Animation Studio Montréal	739 272		739 272	
Garantie du crédit de production Chapter 2 – projet « Carmen »	5 696 062		5 696 062	
Développement N°20140203	455 000	455 000		
Dette DEC (Montréal)	953 687		953 687	
	7 844 021	455 000	7 389 021	0

7.7 Engagements de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Aucun engagement n'a été valorisé en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées.

Les obligations de la société ON ENTERTAINMENT en matière de retraite des salariés se caractérisent par des contrats à cotisations définies, calculées sur la base des rémunérations versées d'une part et des obligations à prestations définies lors du départ en retraite. Le montant de ce dernier engagement au 31 décembre 2022 s'élève à 323 265 €.

Les principales hypothèses actuarielles sont les suivantes :

- Convention collective applicable : production audiovisuelle
- Taux d'actualisation : 3,15 %
- Taux de charges sociales : 47.22%
- Taux de revalorisation des salaires 1.5%
- Taux de turn over : fort
- Table de mortalité hommes et femmes : Insee 2018
- Mode de calcul des droits : Service prorata

Au 31 décembre 2022, ces hypothèses sont cohérentes avec celles retenues par le Groupe MEDIAWAN dans le cadre de l'établissement de ses comptes consolidés.

Pour un régime à prestations définies, il est fait application de la recommandation n°2003–R.01 du 1er avril 2003.



SAS ON ENTERTAINMENT
46 Avenue de Breteuil

75007 PARIS 7E
FRANCE

ON E - FY22 - RCA

Final Audit Report

2023-06-23

Created:	2023-06-23
By:	SIMON SENAULT (simonsenault@pskaudit.fr)
Status:	Signed
Transaction ID:	CBJCHBCAABAAwkZ7uQUFRMCBQfujJdXZnfpSuf9_-IB

"ON E - FY22 - RCA" History

-  Document created by SIMON SENAULT (simonsenault@pskaudit.fr)
2023-06-23 - 7:33:36 AM GMT
-  Document emailed to stephane kuperberg (stephanekuperberg@pskaudit.fr) for signature
2023-06-23 - 7:33:54 AM GMT
-  Email viewed by stephane kuperberg (stephanekuperberg@pskaudit.fr)
2023-06-23 - 9:17:27 AM GMT
-  Document e-signed by stephane kuperberg (stephanekuperberg@pskaudit.fr)
Signature Date: 2023-06-23 - 9:17:37 AM GMT - Time Source: server
-  Agreement completed.
2023-06-23 - 9:17:37 AM GMT



2022



**COMPTES ANNUELS
SAS ON ENTERTAINMENT
EXERCICE CLOS LE 31/12/2022**



SAS ON ENTERTAINMENT

I. BILAN AU 31/12/2022

A. Bilan actif

Rubrique	Montant brut	Amort. Prov.	Net 31/12/2022	Net 31/12/2021
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	16 114	16 114		
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	82 640		82 640	2 625
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, mat. et outillage				
Autres immobilisations corporelles	317 717	232 956	84 761	121 295
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	14 454 178		14 454 178	14 374 828
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				

Prêts				
Autres immobilisations financières	74 888		74 888	74 888
ACTIF IMMOBILISE	14 945 537	249 070	14 696 466	14 573 636
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances, acomptes versés sur commandes				
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	37 004 429		37 004 429	26 681 649
Autres créances	36 266 383		36 266 383	31 317 719
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
(Donc actions propres) :				
Disponibilités	3 900		3 900	469 784
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	60 608		60 608	53 391
ACTIF CIRCULANT	73 335 320		73 335 320	58 522 543
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif	2 601		2 601	3 498
TOTAL GENERAL	88 283 457	249 070	88 034 387	73 099 676

B. Bilan passif

Rubriques	Exercice 2022	Exercice 2021
Capital social ou individuel (dont versé : 4 327 161)	4 327 161	4 327 161
Primes d'émission, de fusion, d'apport	26 016 214	26 016 214
Ecart de réévaluation (dont écart d'équivalence :)		
Réserve légale	181 756	153 269
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. Fluct cours :)		
Autres réserves (dont achat œuvres orig. artistes :)		
Report à nouveau	2 316 673	1 775 433
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-821 673	569 727
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	32 020 131	32 841 804
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	2 601	3 498
Provisions pour charges		
PROVISIONS	2 601	3 498
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	4 005 094	4 110 855
Emprunts et dettes financières divers (dt empr. Partic :)	35 909 789	12 581 899
Avances et comptes reçus sur commandes en cours		

Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 925 480	8 506 371
Dettes fiscales et sociales	6 670 624	5 231 361
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	186 323	9 233 799
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	712 860	
DETTES	55 410 171	39 664 285
Ecart de conversion passif	601 484	590 089
TOTAL GENERAL	88 034 387	73 099 676

II. COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/2022

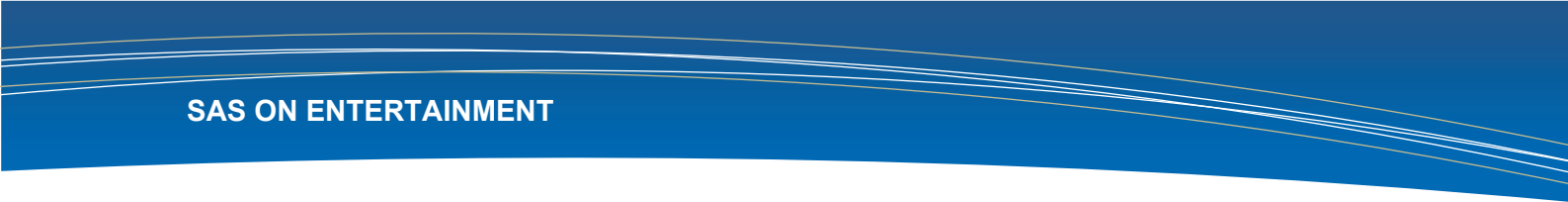
Rubriques	France	Exercice 2022 Exportation	Total	Exercice 2021
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	10 438 180	1 504 041	11 942 220	11 543 391
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	10 438 180	1 504 041	11 942 220	11 543 391
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			5 000	9 678
Reprises sur dép., prov. (et amortissements), transferts de charges				
Autres produits			2 297	1 936
PRODUITS D'EXPLOITATION			11 949 517	11 555 005
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			4 384 673	4 510 308
Impôts, taxes et versements assimilés			155 563	86 609
Salaires et traitements			3 230 122	3 111 766
Charges sociales			1 497 654	743 507
Dotations d'exploitation :				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			58 218	61 697
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
Dotations aux provisions				
Autres charges			1 142 106	1 997 340
CHARGES D'EXPLOITATION			10 468 336	10 511 228
RESULTAT D'EXPLOITATION			1 481 181	1 043 777
OPERATIONS EN COMMUN				

Bénéfice attribué ou perte transférée		
Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	249 784	726 902
Produits financiers de participations		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	225 156	505 266
Reprises sur provisions et transferts de charges	3 498	191 792
Différences positives de change	21 130	29 844
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
CHARGES FINANCIERES	1 991 528	1 202 638
Dotations financières aux amortissements et provisions	2 601	3 498
Intérêts et charges assimilées	1 983 700	1 189 917
Différences négatives de change	5 227	9 223
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
RESULTAT FINANCIER	-1 741 744	-475 736
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	-260 563	568 041
PRODUITS EXCEPTIONNELS		11 686
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		11 686
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	561 110	10 000
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	17 782	10 000
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	543 328	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-561 110	1 686
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices		
TOTAL DES PRODUITS	12 199 301	12 293 593
TOTAL DES CHARGES	13 020 974	11 723 865
BENEFICE OU PERTE	-821 673	569 727

III. ANNEXE

1. ACTIVITE DE LA SOCIETE ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE.....	8	5.1 CAPITAUX PROPRES	16
1.1. ACTIVITE DE LA SOCIETE.....	8	5.1.1 <i>Composition du Capital Social.....</i>	16
1.2. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE.....	8	5.1.2 <i>Affectation des résultats de l'exercice</i>	16
2. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE.....	9	5.1.3 <i>Tableau de variation des capitaux propres</i>	16
3. REGLES ET METHODES COMPTABLES	10	5.2 PROVISIONS POUR RISQUES	17
3.1 IMMOBILISATIONS.....	10	5.3 ETATS DES ECHEANCES DES DETTES	17
3.1.1 <i>Immobilisations incorporelles et corporelles.....</i>	10	5.4 DETAIL DES DETTES.....	18
3.1.2 <i>Immobilisations financières.....</i>	10	5.5 CHARGES A PAYER	18
3.2 CREANCES ET DETTES.....	11	2 227 808	18
3.3 PROVISIONS.....	11	5.6 PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	18
3.4 FRAIS D'EMISSION DES EMPRUNTS	11	6. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT	19
3.5 CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS.....	11	6.1 VENTILATION DU MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES.....	19
		6.2 AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	20
		6.3 RESULTAT FINANCIER	20
		6.4 RESULTAT EXCEPTIONNEL	21

3.6	OPERATIONS EN DEVISES	11	6.5	IMPOT SUR LES BENEFICES.....	21
4.	INFORMATIONS RELATIVES AU		6.5.1	<i>Ventilation de l'impôt sur les</i>	
	BILAN ACTIF	12		<i>bénéfices lié à l'activité</i>	21
4.1	IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET		7.	INFORMATIONS DIVERSES	22
	INCORPORELLES	12	7.1	EFFECTIF MOYEN DU PERSONNEL SALARIE ET	
4.1.1	<i>Tableau des acquisitions et des</i>			INTERIMAIRE.....	22
	<i>cessions de l'exercice</i>	12	7.2	IDENTITE DE LA SOCIETE MERE CONSOLIDANTE ..	22
4.1.2	<i>Tableau des amortissements.....</i>	13	7.3	IDENTITE DE LA SOCIETE TETE DE GROUPE	22
4.2	IMMOBILISATIONS FINANCIERES	13	7.4	LISTE DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS	23
4.3	ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES.....	14	7.5	REMUNERATION DES ORGANES	
4.4	DETAIL DES CREANCES	14		D'ADMINISTRATION	24
4.5	PRODUITS A RECEVOIR	15	7.6	ENGAGEMENTS FINANCIERS DONNES.....	24
4.6	CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	15	7.7	ENGAGEMENTS DE RETRAITE	24
5.	INFORMATIONS RELATIVES AU				
	BILAN PASSIF	16			



SAS ON ENTERTAINMENT

1.ACTIVITE DE LA SOCIETE ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

1.1. Activité de la société

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022, dont le total est de 88 034 386 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant une perte de 821 672 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 14/04/2023 par les dirigeants de l'entreprise.

1.2. Faits caractéristiques de l'exercice

Inflation :

D'après les chiffres publiés* par l'Insee, l'inflation a atteint 5,2% sur l'année 2022 et devrait demeurer sur "un plateau" autour de 6% au moins jusqu'à juin 2023.

Cette hausse des prix à la consommation pénalise la rentabilité de la société ON ENTERTAINMENT.

ENTERTAINMENT sans pour autant remettre en cause son modèle économique. En effet, ces augmentations restent pour l'instant difficilement répercutables à nos clients dans le prix de vente des biens vendus.

Afin de préserver nos marges, l'entreprise continue de réinventer son modèle de production et des discussions sont également en cours avec les principaux syndicats de production pour trouver des solutions avec nos principaux clients.

Hausse des taux d'intérêts :

La hausse significative des taux d'intérêts également constatée sur 2022 et qui devrait se poursuivre en 2023 entraîne des frais financiers plus conséquents à supporter par la société ON ENTERTAINMENT. Comme pour l'inflation cette hausse ne remet pas en cause le modèle économique de la société.

Des discussions ont également lieu avec les principaux syndicats de production pour trouver des solutions (modification des accords de transparence, révision des échéanciers de paiement de nos clients).

**Source*

:<https://www.insee.fr/fr/statistiques/6797212#:~:text=L'inflation%20sous%2Djacente%20s,Source%20%3A%20Insee.>



SAS ON ENTERTAINMENT

2.EVENEMENTS SIGNIFICATIFS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Par un procès-verbal en date du 26 janvier 2023, il a été décidé d'adopter comme nouvelle dénomination sociale « MEDIAWAN KIDS & FAMILY ».

3. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2022 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

3.1 Immobilisations

3.1.1 Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition sont rattachés à ce coût

honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine. L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

3.1.2 Immobilisations financières

Les participations sont enregistrées à leur coût d'acquisition. Une provision pour dépréciation est constatée si la valeur d'utilité de la participation devient inférieure au prix d'acquisition. La valeur d'utilité est déterminée notamment à partir de la valorisation de la quote-part d'actif net détenu, par tout moyen pertinent (actif net, méthode des cash-flows futurs, par exemple)

3.2 Créances et dettes

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

3.3 Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

3.4 Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

3.5 Charges et produits exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

3.6 Opérations en devises

Lors d'acquisition d'actif en monnaie étrangère, le taux de conversion utilisé est le taux de change à la date d'entrée ou, le cas échéant, celui de la couverture si celle-ci a été prise avant l'opération. Les frais engagés pour mettre en place les couvertures sont également intégrés au coût d'acquisition.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en écart de conversion.

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité suivant les modalités réglementaires.

4.INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ACTIF

4.1 Immobilisations corporelles et incorporelles

4.1.1 Tableau des acquisitions et des cessions de l'exercice

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2021	Acquisitions	Virements de poste à poste et corrections +/-	Cessions	Au 31/12/2022
Frais d'établissement et de développement					
Autres postes d'immobilisation incorporelles	18 739	82 640		2 625	98 754
Total 1 Incorporelles	18 739	82 640	0	2 625	98 754
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Constructions installations, agencements.....					
Installations générales et agencements	13 301				13 301
Installations techniques, matériels et outillages					

Matériel de transport					
Matériel de bureau et informatique, mobilier	282 732	21 684			304 416
Emballages récupérables et divers					
Total 2 Corporelles	296 033	21 684	0	0	317 717
Immobilisations corporelles en cours (1)					
Total 3 Encours Corporelles	0	0	0	0	0
Acomptes					
TOTAL	314 772	104 324	0	2 625	476 471

(1) Les variations des postes d'immobilisations corporelles et incorporelles d'un exercice à l'autre sont dues à des mouvements d'acquisitions et de cessions d'actifs réalisées par la société pour les besoins de son activité.

SAS ON ENTERTAINMENT

4.1.2 Tableau des amortissements

Les amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif, selon la nature des biens, et en fonction de la durée de vie prévue.

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2021	Dotations	Diminutions ou reprises	Au 31/12/2022
Frais d'établissement et de développement				
Autres immobilisations incorporelles	16 114			16 114
Total 1	16 114	0	0	16 114
Terrains				
Constructions				
Installations générales et agencements	3 676	1 330		5 006
Installations techniques, matériels et outillages				
Matériel de transport				
Matériel de bureau informatique, mobilier	171 062	56 887		227 950
Emballages récupérables et divers				
Total 2	174 738	58 217	0	232 956
TOTAL	180 852	58 217	0	239 069

4.2 Immobilisations financières

Tableau des mouvements de l'exercice :

Chiffres exprimés en euros	Valeur Brute au 31/12/2021	Acquisitions et Virements de poste à poste	Cessions et Virements de poste à poste	Valeur Brute au 31/12/2022	Provision	Valeur Nette au 31/12/2022
Participations évaluées par mise en équivalence						
Autres participations	14 374 828	79 350		14 454 178		14 454 178
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières	74 888			74 888		74 888
TOTAL	14 449 716	79 350		14 529 066	0	14 529 066

4.3 Etat des échéances des créances

Les créances détenues par la société s'élèvent à 73 406 307 € en valeur brute au 31/12/2022 et elles se décomposent comme suit :

Chiffres exprimés en euros	Montant Brut	A un an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISE :	74 888	74 888	0
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	74 888	74 888	
ACTIF CIRCULANT :	73 331 419	73 331 419	0
Clients	37 004 429	37 004 429	
Clients douteux			
Personnel et comptes rattachés	16 583	16 583	
Organismes sociaux	101 971	101 971	
Etat : impôts et taxes diverses	885 813	885 813	
Groupe et associés	29 061 979	29 061 979	
Débiteurs divers	6 200 036	6 200 036	

Charges constatées d'avance	60 608	60 608	
TOTAL	73 406 307	73 406 307	0
Montants des prêts accordés en cours d'exercice			
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			
Prêts et avance consentis aux associés (personnes physiques)			

4.4 Détail des créances

CREANCES	Montant brut	Amort. Prov.	Net 31/12/2022	Net 31/12/2021
Créances clients et comptes rattachés	37 004 429		37 004 429	26 681 649
Autres créances	36 266 383		36 266 383	31 317 719
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL	73 270 812	0	73 270 812	57 999 365

SAS ON ENTERTAINMENT

4.5 Produits à recevoir

Le montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan s'élève à :

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2022	Au 31/12/2021
Avoirs non parvenus	1 570	57 657
Factures à établir	108 630	130 170
Intérêts courus à recevoir	616 052	391 099
TOTAL	726 252	578 926

4.6 Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 60 608 €.

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2022	Au 31/12/2021
Charges d'exploitation	60 608	53 391
Charges financières		
Charges exceptionnelles		
TOTAL	60 608	53 391

5. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN PASSIF

5.1 Capitaux propres

5.1.1 Composition du Capital Social

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	4 327 161	1,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	4 327 161	1,00

5.1.2 Affectation des résultats de l'exercice

Les comptes de l'exercice au 31/12/2021 ont fait apparaître un bénéfice de 569 727 €.
Ce résultat a été affecté à la réserve légale à hauteur de 5% soit 28 487 euros, le solde en report à nouveau soit 541 240 euros.

5.1.3 Tableau de variation des capitaux propres

	Solde au 31/12/2022	Affectation du résultat	Augmentations	Diminutions	Solde au 31/12/2021
Capital	4 327 161				4 327 161
Prime d'émission	26 016 214				26 016 214
Réserve légale	153 269	28 487			181 756
Report à Nouveau	1 775 432	541 240			2 316 672
Résultat de l'exercice	569 727	-569 727		821 672	-821 672
Total Capitaux Propres	32 841 804	0	0	872 672	32 020 131

SAS ON ENTERTAINMENT

5.2 Provisions pour risques

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2021	Dotations	Reprises	Au 31/12/2022
Provisions pour amendes pénalité				
Provisions pour pertes de change	3 498	2 601	3 498	2 601
TOTAL	3 498	2 601	3 498	2 601

5.3 Etats des échéances des dettes

DETTES	Montant brut fin ex.	Moins d'1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit :				
à 1 an maximum à l'origine	1 752 138	1 752 138		
à plus d'1 an à l'origine	2 252 956	452 956	1 350 000	450 000
Emprunts et dettes financières divers	35 909 789	35 909 789		
Emprunts et dettes financières divers	7 005 400	7 005 400		

Fournisseurs et comptes rattachés	7 925 480	7 925 480		
Personnel et comptes rattachés	400 854	400 854		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	288 888	288 888		
Etat et autres collectivités publiques :				
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	5 870 523	5 870 523		
Obligations cautionnées				
Autres impôts et comptes rattachés	110 359	110 359		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	186 323	186 323		
Dette rep.de titres emp. ou remis en garantie				
Produits constatés d'avance	712 860	712 860		
TOTAL	55 410 170	53 610 170	1 350 000	450 000
Emprunts souscrits en cours d'exercice	2 956			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	11 250			

5.4 Détail des dettes

Le montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan s'élève à :

Rubriques	Exercice 2022	Exercice 2021
DETTE D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 925 480	8 506 371
Dettes fiscales et sociales	6 670 624	5 231 361
DETTE FINANCIERE		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	4 005 094	4 110 855
Emprunts et dette financière divers (dt empr. partic :)	35 909 789	12 581 899
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTE DIVERSE		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	186 323	9 233 799
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	712 860	
DETTE	55 410 170	39 664 285

5.5 Charges à payer

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2022	Au 31/12/2021
Intérêts courus sur emprunts	2 956	11 250
Factures non parvenues	548 743	925 643
Provision Congés Payés RTT	220 345	
Personnel autres charges à payer	179 950	538 615
Autres Charges à payer		180 415
Charges sociales sur Congés Payés RTT	106 737	
Charges sociales personnel autres charges à payer	120 554	
Intérêts courus à payer	1 621 768	571 886
TOTAL	2 801 053	2 227 808

5.6 Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance s'analysent comme suit :

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2022	Au 31/12/2021
Produits d'exploitation	712 859	
Produits financiers		
Produits exceptionnels		
TOTAL	712 859	0

6. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

6.1 Ventilation du montant net du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2022 se ventile de la façon suivante :

Chiffres exprimés en euros	France	Exercice 2022 CEE + Export	Total	Exercice 2021 Total
Ventes de marchandises				
Ventes de produits finis				
Production vendue de services	10 438 180	1 504 041	11 942 220	11 543 391
Chiffre d'affaires	10 438 180	1 504 041	11 942 220	11 543 391
%	87,41 %	12,59 %	100,00 %	

6.2 Autres produits d'exploitation

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2022	Au 31/12/2021
Production stockée		
Production immobilisée		
Autres produits divers de gestion et subvention d'exploitation	5 000	9 678
Reprise sur amortissement et provisions, transfert de charges	2 297	1 936
TOTAL	7 297	11 614

6.3 Résultat financier

Le résultat financier de l'exercice s'élève à -1 741 744 € et s'analyse de la façon suivante :

Rubriques	Exercice 2022	Exercice 2021
PRODUITS FINANCIERS	249 784	726 902
Produits financiers de participations		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	225 156	505 266
Reprises sur provisions et transferts de charges	3 498	191 792
Différences positions de change	21 130	29 844

Différences positives de change	21 130	29 844
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
CHARGES FINANCIERES	1 991 528	1 202 638
Dotations financières aux amortissements et provisions	2 601	3 498
Intérêts et charges assimilées	1 983 700	1 189 917
Différences négatives de change	5 227	9 223
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
RESULTAT FINANCIER	-1 741 744	-475 736

6.4 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel de l'exercice de -561 110 € s'analyse de la façon suivante :

Rubriques	Exercice 2022	Exercice 2021
PRODUITS EXCEPTIONNELS		11 686
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		11 686
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	561 110	10 000
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	17 782	10 000
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	543 328	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-561 110	1 686

6.5 Impôt sur les bénéfices

6.5.1 Ventilation de l'impôt sur les bénéfices lié à l'activité

	Exercice 2022
Perte comptable de l'exercice	821 672

1. Réintégrations fiscales		2 397 827
2. Déductions fiscales		596 188
Détermination du résultat fiscal		
	BENEFICE	DEFICIT
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	979 967	
Déficit de l'exercice reporté en arrière		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice		979 967
RESULTAT FISCAL		0

7.INFORMATIONS DIVERSES

7.1 Effectif moyen du personnel salarié et intérimaire

Sur l'année fiscale 2022, l'effectif moyen du personnel s'analyse comme suit :

Année fiscale 2022	Effectif
Cadres	27,5
Agents de maîtrise, techniciens et employés	12,77
Ouvriers	
TOTAL	40,27

7.2 Identité de la société mère consolidante

Dénomination sociale : MEDIAWAN HOLDING

Forme : SAS

SIREN : 884 631 482

Au capital de : 51 796 877 euros

Adresse du siège social : 46 avenue de Breteuil 75007 PARIS

Lieu où des copies des états financiers peuvent être obtenues : Siège social de la société.

7.3 Identité de la société tête de groupe

Dénomination : HOLDCO BRETEUIL

Forme : SAS

SIREN : 884 796 897

Capital : 5 900 727 euros

Adresse du siège social : 46, Avenue de Breteuil 75007 Paris

Lieu où des copies des états financiers peuvent être obtenues : Siège social de la société.

SAS ON ENTERTAINMENT

7.4 Liste des filiales et des participations

Sociétés concernées	Capital	Capitaux propres autres que le capital, résultat et subventions	Quote-part du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
<u>Filiales :</u>				
SAS ONYX (75007 Paris)	98 025 EUR	-6 647 321 EUR	100 %	-20 433 149 EUR
SAS METHOD ANIMATION (75007 Paris)	58 245 EUR	15 956 706 EUR	80 %	-20 017 943 EUR
SARL ON (75007 Paris)	1 307 EUR	-1 444 657 EUR	100 %	-356 643 EUR
SAS NICE PICTURES (75007 Paris)	72 005 EUR	-25 312 EUR	81,25 %	-10 558 EUR
SAS SOMEWHERE ANIMATION (75007 Paris)	1 000 EUR	0 EUR	60 %	-76 790 EUR
SAS ELLIOTT STUDIO (75007 Paris)	45 000 EUR	0 EUR	100 %	-2 336 EUR
SAS SYLVAIN CHOMET'S PICTURE BOX (75007 Paris)	45 000 EUR	0 EUR	75 %	-54 284 EUR
Studio d'animation ON MONTREAL (Canada)	1 000 CAD	2 285 939 CAD	100 %	-149 716 CAD
2.9 Film Holding Ltd. (Royaume Uni)	2 000 GBP	-9 343 581 GBP	100 %	11 756 GBP

Renseignements globaux sur toutes les filiales

	Valeur comptable brute	Valeur comptable nette	Montant des prêts et avances
- Filiales détenues à + de 50%	14 454 175		29 062 016
- Participations (de 10 à 50%)	1		

7.5 Rémunération des organes d'administration

Aucune rémunération n'est allouée aux organes d'administration, de direction ou de surveillance.

7.6 Engagements financiers donnés

Engagements donnés en euros	Total	-1 an	de 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Caution Emprunt IQ pour ON Animation Studio Montréal	739 272		739 272	
Garantie du crédit de production Chapter 2 – projet « Carmen »	5 696 062		5 696 062	
Développement N°20140203	455 000	455 000		
Dette DEC (Montréal)	953 687		953 687	
	7 844 021	455 000	7 389 021	0

7.7 Engagements de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Aucun engagement n'a été valorisé en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées.

Les obligations de la société ON ENTERTAINMENT en matière de retraite des salariés se caractérisent par des contrats à cotisations définies, calculées sur la base des rémunérations versées d'une part et des obligations à prestations définies lors du départ en retraite. Le montant de ce dernier engagement au 31 décembre 2022 s'élève à 323 265 €.

Les principales hypothèses actuarielles sont les suivantes :

- Convention collective applicable : production audiovisuelle
- Taux d'actualisation : 3,15 %
- Taux de charges sociales : 47.22%
- Taux de revalorisation des salaires 1.5%
- Taux de turn over : fort
- Table de mortalité hommes et femmes : Insee 2018
- Mode de calcul des droits : Service prorata

Au 31 décembre 2022, ces hypothèses sont cohérentes avec celles retenues par le Groupe MEDIAWAN dans le cadre de l'établissement de ses comptes consolidés.

Pour un régime à prestations définies, il est fait application de la recommandation n°2003–R.01 du 1er avril 2003.





SAS ON ENTERTAINMENT

46 Avenue de Breteuil

75007 PARIS 7E

FRANCE

1

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS ON ENTERTAINMENT		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12						
Adresse de l'entreprise 46 Avenue de Breteuil 75007 PARIS 7E		Durée de l'exercice précédent* 12						
Numéro SIRET* 7 9 0 1 5 9 4 9 5 0 0 0 3 1		Néant ☐ *						
		Exercice N clos le, 31122022	N-1 31122021					
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4			
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC				
		Frais de développement *	CX	CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	16 114	AG	16 114		
		Fonds commercial (1)	AH		AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	82 639	AK	82 639	2 625	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO			
		Constructions	AP		AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS			
		Autres immobilisations corporelles	AT	317 717	AU	232 956	84 760	121 294
		Immobilisations en cours	AV		AW			
		Avances et acomptes	AX		AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
		Autres participations	CU	14 454 178	CV	14 454 178	14 374 828	
		Créances rattachées à des participations	BB		BC			
Autres titres immobilisés		BD		BE				

	IMMOBILISATIONS	Prêts	BF		BG			
		Autres immobilisations financières*	BH	74 887	BI	74 887	74 887	
TOTAL (II)			BJ	14 945 536	BK	249 070	14 696 466	14 573 635
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
		En cours de production de biens	BN		BO			
		En cours de production de services	BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
		Marchandises	BT		BU			
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	37 004 428	BY	37 004 428	26 681 649	
		Autres créances (3)	BZ	36 266 382	CA	36 266 382	31 317 718	
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE			
		Disponibilités	CF	3 900	CG	3 900	469 783	
	Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	60 608	CI	60 608	53 390	
TOTAL (III)		CJ	73 335 319	CK	73 335 319	58 522 542		
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW						
Primes de remboursement des obligations (V)		CM						
Ecarts de conversion actif* (VI)		CN	2 601			2 601	3 498	
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	88 283 457	1A	249 070	88 034 386	73 099 676	
Renvois : (1) Dont droit au bail :			(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	(3) Part à plus d'un an	CR	
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :		Stocks :			Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

2

BILAN - PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS ON ENTERTAINMENT</u>				Néant ☐ *		
				Exercice N		
				Exercice N – 1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 4 327 161.....)			DA	4 327 161	4 327 161
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB	26 016 213	26 016 213
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	181 756	153 269
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG		
	Report à nouveau			DH	2 316 673	1 775 432
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	(821 672)	569 727
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	32 020 131	32 841 804
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
Avances conditionnées			DN			
TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	2 601	3 497
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR	2 601	3 497
	Emprunts obligataires convertibles			DS		

DETTES (4)		Autres emprunts obligataires		DT		
		Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	4 005 093	4 110 854
		Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)		DV	35 909 789	12 581 898
		Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW		
		Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	7 925 479	8 506 371
		Dettes fiscales et sociales		DY	6 670 624	5 231 361
		Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ		
		Autres dettes		EA	186 323	9 233 799
		Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB	712 859
	TOTAL (IV)		EC	55 410 170	39 664 285	
	(V)		ED	601 484	590 089	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	88 034 386	73 099 676	
RENVois	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B		
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
			Ecart de réévaluation libre	1D		
			Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF		
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	53 610 170	37 403 035
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS ON ENTERTAINMENT
Néant ☐ *

		Exercice N				Exercice (N – 1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue	biens * services *	FD		FE		FF	
			FG	10 438 179	FH	1 504 040	FI	11 942 220
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	10 438 179	FK	1 504 040	FL	11 942 220	11 543 391
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO	4 999	9 677
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP		
	Autres produits (1) (11)					FQ	2 296	1 936
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	11 949 517
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	4 384 673	4 510 308
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	155 563	86 608
	Salaires et traitements*					FY	3 230 122	3 111 766
	Charges sociales (10)					FZ	1 497 653	743 506
	≥	(– dotations aux amortissements*					GA	58 217

CHARGES	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { – dotations aux provisions*	GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*	GC		
		Pour risques et charges : dotations aux provisions	GD		
	Autres charges (12)		GE	1 142 105	1 997 340
	Total des charges d'exploitation (4) (II)		GF	10 468 335	10 511 227
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		GG	1 481 181	1 043 777
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)		GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)		GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)		GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)		GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)		GL	225 156	505 265
	Reprises sur provisions et transferts de charges		GM	3 497	191 792
	Différences positives de change		GN	21 130	29 843
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		GO		
	Total des produits financiers (V)		GP	249 784	726 901
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*		GQ	2 601	3 497
	Intérêts et charges assimilées (6)		GR	1 983 699	1 189 916
	Différences négatives de change		GS	5 227	9 222
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		GT		
	Total des charges financières (VI)		GU	1 991 527	1 202 637
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)		GV	(1 741 743)	(475 736)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)		GW	(260 562)	568 041	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise <u>SAS ON ENTERTAINMENT</u>			Néant ☐ *	
			Exercice N	Exercice N - 1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA	11 686
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD	11 686
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE	17 782
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF	543 327
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH	561 110
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)			HI	(561 110)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)			HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)			HK	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)			HL	12 199 301
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)			HM	13 020 973
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)			HN	(821 672)
(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO	
(2) Dont	produits de locations immobilières		HY	
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG	
(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *		HP	16 467
	- Crédit-bail immobilier		HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH	

Cegid Group

RENOIS

(5)	Dont produits concernant les entreprises liées				IJ	225 054	57 922
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées				IK	1 891 366	1 176 773
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)				HX		
(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)				RC		
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)				RD		
(9)	Dont transferts de charges				A1		
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)				A2		
	Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS A5						
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)				A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)				A4	1 138 096	1 990 960
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives	A6		obligatoires	A9	
		Dont cotisations facultatives Madelin	A7				
(7) joindre en annexe) : Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le					Exercice N		
					Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels
Charges exceptionnelles sur exercices antérieurs					17 782		
Abandon de créances CHAPTER 2					543 327		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				Exercice N		
					Charges antérieures		Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

5

IMMOBILISATIONS

DGFIP N° 2054 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS ON ENTERTAINMENT Néant ☐ *

CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations		
						Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		
						Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		CZ		D8		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		KD	18 739	KE	82 639	
CORPORELLES	Terrains			KG		KH	KI	
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ	KL	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM	KO	
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants	M2		KP	KR	
			Dont Composants	M3		KS	KU	
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels			KV	13 301	KW	
		Installations générales, agencements, aménagements divers *			KY		KZ	
		Matériel de transport*			LB	282 732	LC	
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LE		LF	
	Emballages récupérables et divers *			LH		LI		
	Immobilisations corporelles en cours			LK		LL		
	Avances et acomptes			LN	296 033	LO		
	TOTAL III					LP	21 683	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			8G		8M	8T
		Autres participations			8U	14 374 828	8V	79 350
Autres titres immobilisés			IP		IR	IS		
Prêts et autres immobilisations financières			IT	74 887	IU	IV		
TOTAL IV			LQ	14 449 715	LR	79 350		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	14 764 488	ØH	ØJ	
							183 673	

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence	
				par virement de poste à poste 1	par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2			Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4	
INCO	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN	CØ		DØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO	LV	2 625	LW	98 753	IX	
CORPO	Terrains		IP		LX		LY		LZ
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF
		Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG		MH		MI
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT		MJ		MK		ML
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencts, aménagements divers	IU		MM		MN	13 301	MO
		Matériel de transport	IV		MP		MQ		MR
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT	304 416	MU
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF
	TOTAL III		IY		NG		NH	317 717	NI
	FINAN	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7	
Autres participations		IØ		ØX		ØY	14 454 178	ØZ	
Autres titres immobilisés		II		2B		2C		2D	
Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F	74 887	2G	
TOTAL IV		I3		NJ		NK	14 529 065	2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4		ØK	2 625	ØL	14 945 536	ØM

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

6

AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS ON ENTERTAINMENT</u>							Néant ☐ *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *						
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ
Autres immobilisations incorporelles		PE	16 114	PF		PG		PH 16 114
TOTAL I		RK	16 114	RM		RN		RO 16 114
Terrains		PI		PJ		PK		PL
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU
	Inst. générales, agencements, aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC
Autres immobilisations	Inst. générales., agencements, aménagements divers	QD	3 676	QE	1 330	QF		QG 5 006
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	171 062	QM	56 887	QN		QO 227 949
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT
TOTAL II		QU	174 738	QV	58 217	QW		QX 232 956
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	190 852	ØP	58 217	ØQ		ØR 249 070
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						
		DOTATIONS		REPRISES		Mouvement net des		

DOTATIONS										REPRISES										Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
Immobilisations amortissables		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel									
Frais établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6							
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV							
Autres immob. incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1							
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD							
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8							
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6							
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4							
	Ins. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2							
	Inst. techniques mat. et outillage	T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9							
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7							
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5							
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3							
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1							
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8							
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL III		NL						NM							NO						
Total général (I+II+III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV							
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW				Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY				Total général non ventilé (NW-NY)		NZ							
CADRE C																					
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*						Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements			Montant net à la fin de l'exercice								
Frais d'émission d'emprunt à étaler										Z9				Z8							
Primes de remboursement des obligations										SP				SR							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS ON ENTERTAINMENT</u>								Néant ☐ *	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	3 497	4U	2 601	4V	3 497	4W	2 601
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	

et grandes révisions		5R		5S		5T		5U	
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *									
Autres provisions pour risques et charges (1)		5V		5W		5X		5Y	
TOTAL II		5Z	3 497	TV	2 601	TW	3 497	TX	2 601
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	– incorporelles	6A		6B		6C		6D
		– corporelles	6E		6F		6G		6H
		– titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5
		– titres de participation	9U		9V		9W		9X
		– autres immobilisations financières (1)*	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9
	Sur stocks et en cours		6N		6P		6R		6S
	Sur comptes clients		6T		6U		6V		6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *		6X		6Y		6Z		7A
	TOTAL III		7B		TY		TZ		UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	3 497	UB	2 601	UC	3 497	UD
Dont dotations et reprises		– d'exploitation		UE		UF			
		– financières		UG	2 601	UH	3 497		
		– exceptionnelles		UJ		UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39–1–5° du C.G.I								10	
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.									
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.									

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFIP N° 2057 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : <u>SAS ON ENTERTAINMENT</u>						Néant ☐ *					
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT	74 887	UV	74 887	UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA								
	Autres créances clients		UX	37 004 428		37 004 428					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêtés ou remis en garantie * (antérieurement constituée)* U0)		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY	16 583		16 583					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ	101 970		101 970					
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	885 812		885 812					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)		VC	29 061 979		29 061 979					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	6 200 036		6 200 036					
	Charges constatées d'avance		VS	60 608		60 608					
	TOTAUX		VT	73 406 307	VU	73 406 307	VV				
RENVIS	(1)	Montant des	– Prêts accordés en cours d'exercice	VD							
		– Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'1 an et 5 ans au plus		A plus de 5 ans	

			1	2	3	4
Emprunts obligataires convertibles (1)			7Y			
Autres emprunts obligataires (1)			7Z			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	1 752 137	1 752 137		
	à plus d'1 an à l'origine	VH	2 252 956	452 956	1 350 000	450 000
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A	35 909 789	35 909 789	
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	7 925 479	7 925 479	
Personnel et comptes rattachés			8C	400 853	400 853	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D	288 888	288 888	
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	5 870 523	5 870 523		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	110 359	110 359		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J			
Groupe et associés (2)			VI			
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K	186 323	186 323	
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *			ZZ			
Produits constatés d'avance			8L	712 859	712 859	
TOTAUX			VY	55 410 170	VZ	53 610 170
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	2 956	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	11 250	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032	

Désignation de l'entreprise : SAS ON ENTERTAINMENT					Néant ☐		* Exercice N, clos le : 31122022				
I. RÉINTÉGRATIONS					BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE			WA			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)								WB		
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE		XE				
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG						
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB						
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	2 601	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX		XW	20 383			
	Amendes et pénalités	WJ	17 782	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *	XZ						
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*								XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)								I7		
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		K7			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		{ – imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) – imposées au taux de 0 %					I8			
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		{ – Plus-values nettes à court terme – Plus-values soumises au régime des fusions					WN			
								WO			
								XR			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)											
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)		SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW		WQ	2 377 444	
						Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8				
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage										Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										Y3	
TOTAL I								WR	2 397 827		
II. DÉDUCTIONS											
PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE											
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *										WT	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)										WU	3 498
										WV	

N° 2058-A
1 / 1

1 / 1

31/12/2022

[illegible]

N° 2058-A
1 / 1

1 / 1

31/12/2022

[illegible]

Cegid Group

[illegible]

10

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

DGFIP N° 2058-B2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS ON ENTERTAINMENT</u>				Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	1 352 127
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)		K4ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)				K5	979 966
Déficits reportables (différence K4+K4bis-K5)				K6	372 161
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)				YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	372 161
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I. 1 ^e bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice				ZT	327 082
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler sur feuillet séparé)			Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I. 1 ^e bis Al. 2 du CGI *			ZV		ZW
Provisions pour risques et charges *					
Provision pour pertes de change			8X	2 601	8Y 3 498
			8Z		9A
			9B		9C
Provisions pour dépréciation *					
			9D		9E
			9F		9G
			9H		9J

Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	2 601	YO	3 498
		▼ ligne WI		▼ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

* Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

- Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
- (1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

11

**TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**
DGFIP N° 2058-C 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS ON ENTERTAINMENT</u>						Néant ☐ *		
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	0C	1 775 432	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves {	- Réserve légale	ZB	28 487
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	0D	569 727		- Autres réserves	ZD		
	Prélèvements sur les réserves	0E			Dividendes	ZE		
					Autres répartitions	ZF		
	TOTAL I	0F	2 345 160		Report à nouveau (N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)	ZG	2 316 673	
			TOTAL II	ZH	2 345 160			
RENSEIGNEMENTS DIVERS								
				Exercice N :		Exercice N - 1 :		
ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail			J7		YQ		
	— Engagements de crédit-bail immobilier					YR		
	— Effets portés à l'escompte et non échus					YS		
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	— Sous-traitance					YT	17 299 34 081	
	— Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris et de copropriété en location pour une durée > 6 mois			J8	1 080 063	XQ	1 331 864 1 945 923	
	— Personnel extérieur à l'entreprise					YU	817 494 677 833	
	— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)					SS	1 005 212 839 678	
	— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages					YV		
	— Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			ES	1 325	ST	1 212 803 1 012 791	
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052					ZJ	4 384 673 4 510 308	
IMPÔTS ET TAXES	— Taxe professionnelle *, CFE, CVAE					YW	86 827 36 811	
	— Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers			ZS		9Z	68 736 49 797	
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052					YX	155 563 86 608	
A.	— Montant de la T.V.A. collectée					YY	2 128 584 1 416 749	

T. V. A.	— Montant de la T. V. A. déductible										11													
	— Montant de la T. V. A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations										YZ	835 778		1 130 254										
DIVERS	— Montant brut des salaires *										0B	3 323 919												
	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *										0S													
	— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *										ZK	7.00	%	7.00	%									
	— Numéro du centre de gestion agréé *					XP						— Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)			Si oui cocher 1 Sinon 0		ZR	1						
	— Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										RG													
	— Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217octies										RH													
	REGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA					Plus-values à 15%		JK					Plus-values à 0%		JL						
								Plus-values à 19%		JM					Imputations		JC							
Groupe : résultat d'ensemble.		JD					Plus-values à 15%		JN					Plus-values à 0%		JO								
								Plus-values à 19%		JP					Imputations		JF							
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale										JH					N° SIRET de la société mère du groupe				JJ					

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058–NOT pour le régime de groupe).

12

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFIP N° 2059-A 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS ON ENTERTAINMENT						Néant ☒	
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*		Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤		⑥
I. Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES				Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées*			
Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
⑦		⑧	⑨	⑩			⑪
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
	1						
	2						
	3						

Cegid Group	I. Immobilisations*	4						
		5						
		6						
		7						
		8						
		9						
		10						
		11						
		12						
	II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
		14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
		15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
		16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
		17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
		18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
		19	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					
		CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑨						
		CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19de la colonne) ⑩		(A)	(B) (ventilation par taux)			
	CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪		(C)					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

13

AFFECTATION DES PLUS-VALUES A COURT TERME
ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT

DGFIP N° 2059-B 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS ON ENTERTAINMENT					Néant	☒	*
A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME (à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)							
Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer		
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie						
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)						
	sur 10 ans						
	sur une durée différente (art 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)						
	TOTAL 1						
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer		
	sur 3 ans au titre de	N-1					
		N-2					
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1					
		N-2					
		N-3					
		N-4					
		N-5					
		N-6					
		N-7					
		N-8					
		N-9					
	TOTAL 2						

Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

Plus-values d'apport à une société d'une activité
professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date
des fusions ou des apports

Montant net des
plus-values réalisées à
l'origine

Montant anté-
rieurement réintégré

Montant rapporté au
résultat de l'exercice

Montant restant
à réintégrer

TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

14

SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME

DGFIP N° 2059-C 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS ON ENTERTAINMENT		Néant	☒	*
1 Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés 2 Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu	Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % 1 ou 12,8 % 2 .			
	Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a <i>sexies</i> -0 bis du CGI) 1 *.			
	Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a <i>sexies</i> -0 du CGI) 1 *.			

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine 1	Moins-values à 12,8 % 2	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % 3	Solde des moins-values à 12,8 % 4
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col ⑥= ②+③-④-⑤
	À 19 % ou à 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % ou 19 %		
①	②	③	④	⑤	⑥
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1				
	N-2				
	N-3				
	N-4				
	N-5				
	N-6				
	N-7				
	N-8				
	N-9				
	N-10				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

15

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES A LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS****DGFiP N° 2059-D 2023**Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>SAS ON ENTERTAINMENT</u>					Néant ☒ *	
I	SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N					
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N – 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { – donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés – ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 – ligne 6)	7					
II	RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°,6°,7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)					
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

**DETERMINATION DES EFFECTIFS
ET DE LA VALEUR AJOUTÉE****DGFIP N° 2059-E 2023**

Désignation de l'entreprise : SAS ON ENTERTAINMENT		Néant ☐	*
Exercice ouvert le :01.01.2022..... et clos le :31.12.2022.....		Durée en nombre de mois 12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel	YP	37.27	
Dont apprentis	YF	1.00	
Dont handicapés	YG	1.00	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I	Chiffre d'affaires de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	11 942 220	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT		
TOTAL 1		OX	11 942 220
II	Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	2 296	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF	4 999	
Variation positive des stocks	OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 2		OM	7 296
III	Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Achats	ON	131 468	

Revenus		ON	13 7 155	
Variation négative des stocks		OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	3 156 674	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.		OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	1 142 105	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante		OY		
TOTAL 3		OJ	4 430 248	
IV	Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée		TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	7 519 268
V	Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)		SA	7 519 268	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.				
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE		EV	X	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	11 942 220	
Effectifs au sens de la CVAE		EY	37.27	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		HX		
Période de référence	GY	0	1 / 0 1 / 2 0 2 2 GZ 3 1 / 1 2 / 2 0 2 2	
Date de cessation	HR		/ / / / /	

Cegid Group

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire
(article 38 de l'ann. III au CGI)

N° de dépôt

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2059-F

2023

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1	1
---	---

(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

31122022

N° SIRET

7 9 0 1 5 9 4 9 5 0 0 0 3 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SAS ON ENTERTAINMENT

ADRESSE (voie)

46 Avenue de Breteuil

CODE POSTAL

75007

VILLE

PARIS 7E

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

4 327 161

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

I – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

SAS

Dénomination

MEDIAWAN

N° SIREN (si société établie en France)

815286398

% de détention

100.00

Nb de parts ou actions

4 327 161

Adresse :

N°

46

Voie

av. de Breteuil

Code Postal

75007

Commune

PARIS 7E

Pays

FRA

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

N° SIREN (si société établie en France)				% de détention		Nb de parts ou actions	
Adresse :		N°		Voie			
Code Postal			Commune			Pays	
Forme juridique			Dénomination				
N° SIREN (si société établie en France)				% de détention		Nb de parts ou actions	
Adresse :		N°		Voie			
Code Postal			Commune			Pays	
II – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :							
Titre (2)			Nom patronymique				Prénom(s)
		Nom marital				% de détention	
						Nb de parts ou actions	
Naissance :		Date		N° Département		Commune	
						Pays	
Adresse :		N°		Voie			
Code Postal			Commune			Pays	
Titre (2)			Nom patronymique				Prénom(s)
		Nom marital				% de détention	
						Nb de parts ou actions	
Naissance :		Date		N° Département		Commune	
						Pays	
Adresse :		N°		Voie			
Code Postal			Commune			Pays	

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2059-G 2023

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1
2

(1)

Néant

*

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31122022

N° SIRET 7 9 0 1 5 9 4 9 5 0 0 0 3 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS ON ENTERTAINMENT

ADRESSE (voie) 46 Avenue de Breteuil

CODE POSTAL 75007 VILLE PARIS 7E

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5 9

Forme juridique SAS Dénomination ONYX FILMS

N° SIREN (si société établie en France) 409440914 % de détention 100.00

Adresse : N° 46 Voie av. de Breteuil

Code Postal 75007 Commune PARIS 7E Pays FRA

Forme juridique SAS Dénomination METHOD ANIMATION

N° SIREN (si société établie en France) 417972973 % de détention 80.00

Adresse : N° 46 Voie av. de Breteuil

Code Postal 75007 Commune PARIS 7E Pays FRA

Forme juridique SARL Dénomination ON

N° SIREN (si société établie en France) 508938651 % de détention 100.00

Adresse : N° 46 Voie av. de Breteuil

Code Postal 75007 Commune PARIS 7E Pays FRA

Forme juridique ONASM

N° SIREN (si société établie en France)				% de détention	100.00		
N°		1257	Voie		r. Guy		
Adresse :							
Code Postal	07110	Commune	MONTREAL		Pays	CAN	
Forme juridique			Dénomination		2.9 FILM HOLDING LIMITED		
N° SIREN (si société établie en France)				% de détention	100.00		
N°		2	Voie		Swan Lane		
Code Postal		EC4R	Commune	3TT		Pays	GBR
Forme juridique		SAS	Dénomination		NICE PICTURES		
N° SIREN (si société établie en France)		794384461		% de détention	81.25		
N°		46	Voie		av. de Breteuil		
Adresse :							
Code Postal	75007	Commune	PARIS 7E ARRONDISSEMENT		Pays	FRA	
Forme juridique		SAS	Dénomination		SOMEWHERE ANIMATION		
N° SIREN (si société établie en France)		912663200		% de détention	60.00		
N°		46	Voie		av. de Breteuil		
Adresse :							
Code Postal	75007	Commune	PARIS 7E		Pays	FRA	
Forme juridique		SAS	Dénomination		ELLIOTT STUDIO		
N° SIREN (si société établie en France)		914869516		% de détention	100.00		
N°		46	Voie		av. de Breteuil		
Adresse :							
Code Postal	75007	Commune	PARIS 7E		Pays	FRA	

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2059-G

2023

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant

*

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31122022

N° SIRET

7 9 0 1 5 9 4 9 5 0 0 0 3 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SAS ON ENTERTAINMENT

ADRESSE (voie)

46 Avenue de Breteuil

CODE POSTAL

75007

VILLE

PARIS 7E

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

9

Forme juridique

SAS

Dénomination

SYLVAIN CHOMET'S PICTURE BOX

N° SIREN (si société établie en France)

919788513

% de détention

75.00

Adresse :

N° 46

Voie

av. de Breteuil

Code Postal

75007

Commune

PARIS 7E

Pays

FRA

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
N°		Voie	
Adresse :	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

DÉTAIL DES PRODUITS À RECEVOIR

CA17PROREC



Désignation de l'entreprise	SAS ON ENTERTAINMENT 46 AVE de Breteuil 75007 PARIS 7E 790159495 IS1	31/12/2022
-----------------------------	---	------------

[illegible]

Cegid Group

[illegible]

DÉTAIL DES CHARGES À PAYER

CA18CHAPAY



Désignation de l'entreprise	SAS ON ENTERTAINMENT 46 AVE de Breteuil 75007 PARIS 7E 790159495 IS1	31/12/2022
-----------------------------	---	------------

[illegible]

Cegid Group

[illegible]

DÉTAIL DES CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CA20CHAAVA



Désignation de l'entreprise	SAS ON ENTERTAINMENT 46 AVE de Breteuil 75007 PARIS 7E 790159495 IS1	31/12/2022
-----------------------------	---	------------

[illegible]

[illegible]

DÉTAIL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

CA21PROAVA

Désignation de l'entreprise	SAS ON ENTERTAINMENT 46 AVE de Breteuil 75007 PARIS 7E 790159495 IS1	31/12/2022
-----------------------------	---	------------

[illegible]

[illegible]

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS				N° 2065-SD 2023															
Exercice ouvert le		01012022		et clos le		31122022		Régime simplifié d'imposition											
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe								Régime Réel normal		X									
Si PME innovantes, cocher la case																			
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case																			
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE																			
Désignation de la société:								Adresse du siège social :											
SAS ON ENTERTAINMENT																			
SIRET		7 9 0 1 5 9 4 9 5 0 0 0 3 1																	
Adresse du principal établissement:								Ancienne adresse en cas de changement:											
46 Avenue de Breteuil																			
75007 PARIS 7E																			
REGIME FISCAL DES GROUPES																			
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante																			
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:																			
								SIRET											
B ACTIVITE																			
Activités exercées		Production de films pour le cinéma						Si vous avez changé d'activité, cochez la case											
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf.notice de la déclaration n°2065)																			
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		0		Déficit													
		Bénéfice imposable à 15 %				Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession, des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10%													
2 Plus-values																			
PV à long terme		imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%		PV à long terme imposables à 15 %											
								PV exonérées art. 238quindecies											
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches																			
Entreprises nouvelles art. 44 sexies						Jeunes entreprises innovantes				Zones franches urbaines Territoire entrepreneur, art 44 octies A									
Entreprises nouvelles art. 44 septies				Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 sexdecies				Zones franches d'activités art. 44 quaterdecies				Autres dispositifs				Zone de Restructuration de la défense, art. 44 terdecies			

Sociétés d'investissements immobiliers cotées		☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 <i>sepdecies</i>		☐	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou – selon le cas)			Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %		
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : Dans le secteur productif, art. 244 quater W ☐											
D		IMPUTATIONS (cf.notice de la déclaration n°2065)									
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt											
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.											
E		CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf.notice de la déclaration n°2065)									
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%											
F		CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE									
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %											
G		ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNEES AU DEPÔT DE LA DECLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4									
1 – Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n°2258–SD (art. 223–I–1 <i>quinquies</i> C), cocher la case ☐											
2 – Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258–SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :											
3 – Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n°2258–SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C–I–2), cocher la case ☐ dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :											
H		COMPTABILITE INFORMATISEE									
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?OUI Si oui, indication du logiciel utilisé : CEGID											
<i>Nom et coordonnées</i> ECF ☐ Viseur conventionné ☐ Visa : CGA ☐											
– du prestataire :											
– du comptable :MLE OUAHID MYRIAM											
46 AVE de Breteuil 75007 PARIS 7E <i>Tél</i> :											
– du conseil :											
<i>Tél</i> :											
– du CGA ou du viseur conventionné :											
<i>Tél</i> :											
– N° d'agrément :											

Cegid Group

[illegible]

K	DIVERS						
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)							
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
L	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION						
RÉMUNÉRATIONS		Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)					
		Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)					
MVLT imposées		à 0 %		à 15 %		à 19 %	
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice							
MVLT imputée sur les PVL de l'exercice							
MVLT réalisée au cours de l'exercice							
MVLT restant à reporter							
M	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS						
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice							
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice							

REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE**2069RCI****SAS ON ENTERTAINMENT**
790159495 IS1

Au titre de l'année N

31/12/2022

Régime d'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : La société mère du groupe doit souscrire le formulaire N° 2069RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI). Si vous êtes la société mère, cocher la case		
Désignation et n° siren de la société membre de groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôts sont déclarés. (y compris pour les crédits et réductions d'impôts de la société mère)	Néant	X
	PME au sens communautaire	

I – REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant

Réduction d'impôt en faveur du mécénat – montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE	
Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	
Dont montants versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME	

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)

Dont montant préfinancé	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	

II – CREDITS D'IMPOTS AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D' UNE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant

